



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 13052

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le plan 2008-2012 de lutte contre la maladie d'Alzheimer. La commission, présidée par le professeur Joël Ménard, a rendu le 8 novembre 2007 ses préconisations pour la mise en oeuvre d'une vaste politique publique visant à prendre en charge et à lutter contre la maladie d'Alzheimer. Il établit dix objectifs, formule vingt-huit recommandations et quarante-huit mesures, relatifs à la recherche au soin et à l'accompagnement des malades. Selon ce rapport, la prise en charge de cette pathologie souffre de nombreuses imperfections, et notamment un défaut d'implication des professionnels de santé. Il suggère, afin de remédier à cette faiblesse, la création d'une carte d'information et la mise en oeuvre d'une porte d'entrée unique dans la prise en charge, les maisons d'Alzheimer » réparties sur l'ensemble des départements. Ces maisons pourraient être rapprochées fonctionnellement des « maisons de l'autonomie » prévues pour la prise en charge de la dépendance. En outre, le rapport propose que chaque patient se voit proposer un plan individualisé. Il lui demande si le Gouvernement entend suivre cette suggestion et favoriser la création de maisons d'Alzheimer.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État à la solidarité a été appelée sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Trop souvent, les personnes atteintes de la maladie et leur famille ont l'impression de ne pas être assez accompagnées après l'annonce du diagnostic, puis dans les différentes étapes de la maladie. L'enjeu est de mettre fin au désarroi des familles qui ne savent à qui s'adresser et qui sont perdues dans cette multitude de dispositifs mal articulés et cloisonnés. Face à cette complexité qui peut desservir aussi bien les personnes atteintes de la maladie et leurs familles que les professionnels, ce plan propose de favoriser « l'intégration » des dispositifs d'aide et de soins, par une réelle coordination des acteurs et des financeurs dans le but de simplifier la vie quotidienne des personnes malades, d'améliorer le bien-être des aidants et d'apporter les meilleurs soins et services pour tous. Pour cela, le plan Alzheimer 2008-2012 prévoit de construire un véritable parcours de prise en charge et d'accompagnement en se plaçant du point de vue de la personne malade et de sa famille, afin d'organiser le système autour de leurs besoins. Pour cela, le plan propose une prise en charge pluriprofessionnelle et multidisciplinaire, sociale, médicale et paramédicale avec ses objectifs partagés par les différents acteurs. Cela repose sur la mise en place d'une porte d'entrée unique, sur la base des structures existantes, labellisée « Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MATA) » ; des professionnels coordonnant les interventions médicales et sociales, responsables du suivi sur le long terme de la coordination des différentes interventions pour les personnes atteintes de la maladie dont le cas est complexe, les « coordonnateurs » (« case manager »). Ce système, destiné en premier lieu aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, sera ensuite élargi à l'ensemble des personnes âgées dépendantes. Cet accompagnement sera continu dans le temps. La personne atteinte et ses proches seront adressés dès le diagnostic à un lieu unique de coordination labellisé « MAIA », où un coordonnateur sera désigné en fonction de la situation de la personne atteinte et de son entourage. Celui-ci sera chargé, en liaison avec le médecin traitant, de la mise en oeuvre des premières recommandations formulées à la consultation mémoire, de l'évaluation

multidisciplinaire et du passage de l'équipe APA si celle-ci est demandée. Il sera ensuite consultable par la personne malade et les aidants pour les soutenir durant les différents temps de la prise en charge : mise en place de soins et de services à domicile, temps de répit de l'aidant... Il assurera un lien permanent entre les différents professionnels intervenant auprès du patient. Un numéro de téléphone unique à quatre chiffres « Alzheimer » permettra de joindre à tout moment la « MATA » la plus proche et les coordonnateurs. Cet accompagnement personnalisé sera complété, dans le cadre de la réflexion en cours sur l'amélioration de la prise en charge de la dépendance, par des mesures destinées à une meilleure évaluation des personnes âgées dépendantes, à la construction des plans d'aide personnalisés et à la définition des paniers de biens et de services. Des mesures visant à alléger le reste à charge des familles seront également prises.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13052

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7964

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2461